

## **COMPTE-RENDU BUREAU DU 7 OCTOBRE 2024**

---

1. RESTITUTION DE L'ETUDE SUR LA QUALITE DE L'EAU DU LAC DE LA BASE DE LOISIRS EN VUE DE LA REACTUALISATION DU PROFIL DE BAINNADE PAR LE CABINET ID'EAUX
2. VALIDATION DE LA REPOSE AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES DANS LE CADRE DU PCAET
3. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE 2024
4. PROPOSITION DU NOUVEAU REGLEMENT D'ATTRIBUTION : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA REALISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAUX
5. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (CDD 1 AN) D'UN GESTIONNAIRE DE SITE DE COMPOSTAGE PARTAGES (CAT C)
6. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (CDD 1 AN) D'UN RESPONSABLE D'EQUIPES DECHETTERIES (CAT C)
7. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (CDD 1 ANS) D'UN REFERENT SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATIONS (CAT A)
8. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :
  - Réalisation d'un diagnostic routier des voies communautaires (point reporté au bureau du 21/10/2024),
  - Prestation de services sportifs Section Paloise Béarn Pyrénées saison 2024/2025 (attribution),
  - Prestation de services sportifs Elan Béarnais Pau-Lacq Orthez saison 2024/2025 (attribution),
  - Plan local de randonnées : travaux de réalisation des itinéraires de randonnées.
9. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT SUIVANT (PROCEDURE FORMALISEE) :
  - Travaux routiers sur différentes voies de la CC Lacq-Orthez – avenant n°2 au lot 2.
10. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA DECISION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS PROPOSEE PAR LA FIBRE 64

### **1. RESTITUTION DE L'ETUDE SUR LA QUALITE DE L'EAU DU LAC DE LA BASE DE LOISIRS EN VUE DE LA REACTUALISATION DU PROFIL DE BAINNADE PAR LE CABINET ID'EAUX**

La Directive européenne 2006/7/CE et l'article L1332-2 du code de la santé publique impose aux gestionnaires de plan d'eau de baignade de réaliser un « Profil de baignade ». Il s'agit d'un document qui présente l'état global de fonctionnement du plan d'eau, recense les sources de pollution et propose des mesures de gestion afin de prévenir et corriger tout problème sanitaire (en particulier lié à la présence de bactéries ou cyanobactéries).

Un profil de baignade de la base de loisirs a déjà été réalisé en 2010. Au regard des épisodes récurrents de développement des cyanobactéries, l'ARS a demandé en 2022 à la CC Lacq-Orthez de procéder à une révision de son profil de baignade.

La mission a été confiée au cabinet ID'EAUX qui vient présenter au bureau l'avancement de ses investigations.

*Le bureau prend connaissance de ces informations.*

## **2. VALIDATION DE LA REPONSE AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES DANS LE CADRE DU PCAET**

*Suite à l'avis de la MRAE, les services de la CC Lacq-Orthez ont réalisé un chiffrage opérationnel de la stratégie du PCAET. Ce chiffrage a été présenté en bureau.*

*Suite à un débat, le bureau a décidé de revoir la stratégie du PCAET en intégrant les nouveaux éléments reçus notamment sur les grands projets industriels.*

*Ce point sera reporté lors du bureau du 21 octobre 2024.*

## **3. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE 2024**

*Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par la commune de Casteide-Candau pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.*

*Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.*

## **4. PROPOSITION DU NOUVEAU REGLEMENT D'ATTRIBUTION : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA REALISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAUX**

Le nouveau règlement, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025, porte sur les points suivants :

- Il n'y a plus de notion de reste à charge,
- Le montant de la subvention reste plafonné à 1 500 euros,
- La subvention est limitée à un événement par commune, par association et par an
- Le dossier doit être transmis et validé par la mairie : tout dossier incomplet ne pourra être instruit et fera l'objet d'une notification de rejet auprès de la mairie,
- Après validation en bureau et en conseil communautaire, un courrier sera transmis à la mairie et à l'association concernée en demandant les justificatifs comptables et le compte-rendu financier. Ces derniers doivent être remis dans un délai de deux mois après la date de la manifestation. Aucune relance ne sera faite de la part des services de la CC Lacq-Orthez. Au-delà de ce délai, le bénéfice de la subvention est définitivement perdu.

*Avis favorable du bureau.*

## **5. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (CDD 1 AN) D'UN GESTIONNAIRE DE SITE DE COMPOSTAGE PARTAGES (CAT C)**

Afin de pourvoir un poste de gestionnaire de site de compostage partagé (cadre C de la fonction publique territoriale), le jury propose de retenir un agent contractuel qui possède une expérience professionnelle intéressante.

*C'est ainsi qu'en référence à l'article L.332-8 2° du code de la fonction publique, le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide de recruter un agent contractuel de niveau C de la fonction publique territoriale pour un an, à temps complet, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024, dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service.*

## **6. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (CDD 1 AN) D'UN RESPONSABLE D'EQUIPES DECHETTERIES (CAT C)**

Afin de pourvoir un poste de responsable d'équipes déchetteries (cadre C de la fonction publique territoriale), le jury propose de retenir un agent contractuel qui possède une expérience professionnelle intéressante dans la logistique en tant que responsable d'équipe et des connaissances dans la gestion des déchets.

*C'est ainsi qu'en référence à l'article L.332-8 2° du code de la fonction publique, le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide de recruter un agent contractuel de niveau C de la fonction publique territoriale pour un an, renouvelable au maximum 2 ans par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 3 ans, à temps complet, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024, dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service.*

## **7. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (CDD 1 ANS) D'UN REFERENT SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATIONS (CAT A)**

Afin de pourvoir un poste de référent sécurité des systèmes d'informations (cadre A de la fonction publique territoriale), le jury propose de retenir un agent contractuel qui possède un bon potentiel d'intégration et de larges connaissances dans le domaine de la sécurité.

*C'est ainsi qu'en référence à l'article L.332-8 2° du code de la fonction publique, le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide de recruter un agent contractuel de niveau A de la fonction publique territoriale pour un an, renouvelable au maximum 2 ans par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 3 ans, à temps complet, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024, dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service.*

## **8. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :**

*Le bureau prend acte de l'attribution du marché suivant :*

- Prestation de services sportifs Section Paloise Béarn Pyrénées saison 2024/2025 (attribution) :

*Le marché relatif à la prestation de services sportifs Section Paloise Béarn Pyrénées saison 2024/2025 est négocié comme suit :*

- Prestations annuelles pour un montant total de 26 147,80 € TTC : mise à disposition de la collectivité de douze abonnements annuels en tribune TEREGA Inférieure U2 au stade du Hameau, de deux packs Carré Business – comprenant place en tribune Honneur avec réceptif d'avant et après match, ainsi qu'un pass parking « partenaires », de deux places en tribune « Corbeille », avec les réceptifs d'avant, pendant et après-match compris ainsi qu'un pass parking « officiels » ;
- Prestations de partenariat ponctuel – parrainage d'un match lors de la rencontre opposant Pau à Clermont (le 25 et 26 janvier 2025) pour un montant de 12 000 € TTC. Le titulaire s'engage à apposer la mention du logo et du nom de la collectivité dans divers supports (journal, banderole), d'annoncer le parrainage publiquement, de remettre le béret lors du coup d'envoi et de mettre à disposition de la collectivité vingt places VIP en tribune honneur avec réceptif d'avant et après match et dix accès parking « partenaires ».

- Prestation de services sportifs Elan Béarnais Pau-Lacq Orthez saison 2024/2025 (attribution),

*Le marché relatif à la prestation de services sportifs Elan Béarnais Pau-Lacq Orthez 2024/2025 (19 rencontres) concerne l'achat de places pour un montant total de 14 400 € TTC avec la mise à disposition de la collectivité de quatre places en prestations GOLD ainsi que deux pass parking pour les quatre places et de quatre invitations à tout évènement partenaire.*

- Plan local de randonnées : travaux de réalisation des itinéraires de randonnées :

*Le marché relatif au plan local de randonnées : travaux de réalisation des itinéraires de randonnées est réparti comme suit :*

- Le lot 1, ayant pour objet les travaux, est attribué à la SAS Laruns Aventures Travaux (64440 LARUNS) pour un montant de 124 235 € HT,
- Le lot 2, ayant pour objet la signalétique, est attribué à la Société Pyrénéenne du Néon (64000 PAU) pour un montant de 57 193,50 € HT,
- Le lot 3, ayant pour objet les travaux, est attribué à la SAS Laruns Aventures Travaux (64440 LARUNS) pour un montant de 64 070 € HT.

## **9. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT SUIVANT (PROCEDURE FORMALISEE) :**

☛ Travaux routiers sur différentes voies de la CC Lacq-Orthez – avenant n°2 au lot 2 :

*Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n°2 du marché relatif aux travaux routiers sur différentes voies de la CC Lacq-Orthez. Les prestations sont divisées en 2 lots : le lot 1, ayant pour objet les revêtements routiers en techniques à froid (fabrication, transport et mise en œuvre de graves émulsions (GE), d'enrobés coulés à froid (ECF) et de béton bitumineux à froid (BBF)) est attribué à EUROVIA (64400 ORIN) pour un montant estimatif HT de 119 306,80 € et le lot 2 ayant pour objet les travaux d'aménagement de voirie et de réseaux divers est attribué comme suit :*

- *Pour le secteur centre à DEUMIER / LAFONT (64170 LABASTIDE-CEZERACQ) pour un montant estimatif HT de 1 199 280,70 €,*
- *Pour le secteur ouest à EIFFAGE ROUTE (64300 ORTHEZ) pour un montant estimatif HT de 1 159 811 €,*
- *Pour le secteur est à REY-BETBEDER (64170 LACQ) pour un montant estimatif HT de 1 179 143,35 €,*
- *Pour le secteur sud à LAFFITTE FRERES (64150 MOURENX) pour un montant estimatif HT de 1 131 875,02 €.*

*Le présent avenant n°2 vise à modifier le lot 2 afin d'y intégrer le nouveau prix relatif aux travaux de nuit pour la mise en place des enrobés d'un montant de 6 630 € HT. Les montants minimum et maximum du marché ainsi que les autres prix du BPU restent inchangés.*

## **10. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA DECISION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS PROPOSEE PAR LA FIBRE 64**

*Le bureau prend acte de l'adhésion à la centrale d'achats de La Fibre64 avec une cotisation de 1 000 €. A chaque commande, des frais de gestion équivalent à 10 % du montant de la commande seront dus par l'adhérent.*